



Syndicat Intercommunal  
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :  
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE  
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

## **Compte rendu de la réunion du comité syndical du 24 septembre 2025**

Le 24 septembre 2025 à 19h, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du Conseil, 69 330 Jons, sur convocation adressée le 17 septembre 2025.

Membres présents avec voix délibérative : Hervé CHAMPEAU, Isabelle LE GREN, Patrick BOUSQUET, Nicolas BECHDOLFF, Martine GAUTHERON, Emmanuel ROBERT, Raphaël IBANEZ, Claude HUMBERT, Florian MERCIER.

Membres absents avec voix délibérative : néant.

Membres présents sans voix délibérative : Bertrand BOURDET, Franck GIROUD.

<u>Nombre de délégués titulaires</u> :	14	<u>Nombre de délégués suppléants</u> :	14
Nombre de présents :	9	Nombre de présents :	2
Nombre de votants :	9	Nombre de votants :	0

Mme Isabelle LE GREN est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.  
Monsieur le président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance et certifie que la convocation du comité a été faite le 17 septembre 2025.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025**

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 25-5 -1 – rapport annuel du Président 2024**

Le Président présente à son assemblée un rapport annuel conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Tous les membres du comité ont été destinataires du rapport annuel du Président sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable.

**L'assemblée, à l'unanimité, adopte le rapport présenté par son Président.**

Le Président précise que la consommation d'eau potable de l'aéroport Saint Exupéry, a fortement augmenté (21616 m<sup>3</sup> en 2023 contre 84712 m<sup>3</sup> en 2024). Désormais, la consommation de référence sera celle de 2024.

#### **Délibération 25-5-2 – rapport annuel du délégataire 2024**

Conformément à l'article 1411-3 du C.G.C.T., le délégataire fournit un rapport annuel.

Monsieur BRIGAUD présente, pour le délégataire VEOLIA, les indicateurs techniques et financiers de ce rapport et retrace les faits marquants et investissements réalisés pour l'année 2024.

Ce document est tenu à disposition des délégués au secrétariat du SIEPEL.

**L'assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté par VEOLIA.**

M. BRIGAUD précise que VEOLIA est en recherche continue afin de limiter les pertes en réseau et d'en améliorer le rendement. Ainsi, plusieurs pistes sont à l'étude, comme l'utilisation de smartball pour mieux identifier les fuites, ou le changement des compteurs (ultrasons) pour fiabiliser les données.

#### **Délibération 25-5-3 – Don à l'association « Amour Sans Frontière »**

Le SIEPEL est sollicité pour un projet d'aide au développement à l'étranger par « Amour Sans Frontière ». « Amour Sans Frontière » est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1972, basée à Tassin la Demi-Lune, et reconnue d'intérêt général humanitaire par l'Etat.

L'ONG entreprend des actions de collecte pour réaliser des projets humanitaires principalement en Afrique subsaharienne dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la santé et l'accès à l'eau.

« Amour Sans Frontière » a un projet de création d'un forage pour répondre aux besoins en eau potable d'une maternité à Kotopounga, village du Bénin.

Vu les articles L1115-1 et suivants du code des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée et notamment l'article 1115-1-1, le syndicat est compétent pour mener des actions de solidarité internationale et à ce titre soutenir les actions d'association menées pour aider des projets dans le domaine de l'eau.

**Le comité syndical, à l'unanimité,**

- **Décide de se prononcer en faveur d'une aide à l'association « Amour Sans Frontière » pour un montant de 2 000 €**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus**
- **Dit que ce montant est inscrit au budget.**

#### **Points divers**

- Le raccordement de l'Aire des gens du voyage est prévu pour octobre.
- Pour rappel, l'analyse microbiologique et physico-chimique révèle des taux à 100%, soit une eau de très bonne qualité. Pour mémoire, le seuil des PFAS est inférieur à 10% du seuil de référence.
- Il est invoqué des systèmes d'anti-intrusion sur les sites du SIEPEL. A voir avec les exploitants.
- Prochain Conseil prévu le 27 novembre 2025 à 19h.

La séance est levée à 19h38.